

16 Provinces

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Ressources naturelles

La gouvernance foncière en débat sur les bords de l'Ogooué



Photo : Escatè NDILOROUIM

Le maire Roger-Valère Ayimambenwe, la SG du ministère de l'Agriculture, Frédérique Betoé Ndong, le gouverneur Michel Ngueba Koumba et le représentant de la Fao, Helder Muteia.



Photo : Escatè NDILOROUIM

Un participant reçoit son attestation de participation des mains du maire de Lambaréné (d).



Photo : Escatè NDILOROUIM

Les résolutions issues de la rencontre de Lambaréné. seront utiles pour enrichir la politique foncière du pays.

E.N.

Lambaréné/Gabon

DANS le cadre des activités de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao),

il est organisé à la fin de chaque biennium, une réunion de l'équipe multidisciplinaire pour passer en revue l'ensemble des programmes et des activités de tous les pays de la sous-région, afin de procéder à une évaluation approfondie. Cette réunion définit les priorités de chaque pays, afin d'établir une feuille de route pour les années à venir.

C'est tout le sens de l'atelier sous-régional d'échange d'informations et d'expériences sur la vulgarisation et l'opérationnalisation des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers en Afrique centrale, dernièrement délocalisé à Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Atelier auquel ont

pris part, trois jours durant, les représentants de ladite sous-région.

Un regard dans le rétroviseur démontre que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des milliards de personnes dans le monde, aujourd'hui, dépend de leur sécurité foncière. Il est, en effet, facile d'établir une relation entre situation foncière, bien-être économique et gouvernemental. C'est ainsi que les pays qui ont connu un développement économique durable et garanti la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leur population, sont aussi souvent des Etats qui se caractérisent par une gouvernance responsable des régimes fonciers.

En outre, il y a lieu de noter que dans le contexte actuel, la gouvernance foncière en Afrique centrale se caractérise par un certain nombre de particularités. Parmi lesquelles, cinq points : la pluralité des normes ; les réalités entre des droits reposant sur la légitimité et ceux issus de la légalité ; l'absence d'une véritable coordination des ap-

proches des partenaires techniques et financiers (PTF) sur le secteur foncier ; l'absence de textes appropriés, définissant le cadre légal et institutionnel dans bon nombre d'Etats de la sous-région. Enfin, le caractère transfrontalier des questions foncières en Afrique, conséquence de l'héritage des Etats tels qu'il ont été délimités par le colonisateur.

Selon la Fao, les assises de Lambaréné avaient un objectif global. Cinq ans après l'atelier de sensibilisation de Yaoundé, il s'agissait de présenter les résultats des processus de mise en œuvre des directives volontaires et autres initiatives, pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts en Afrique centrale, et proposer une feuille de route pour la continuation des efforts dans la région.

Il s'agissait aussi, au titre des objectifs spécifiques, de partager des informations et des expériences entre partici-

foncière des pays ; pérenniser et étendre les actions et, enfin, définir les prochaines étapes pour poursuivre la mise en œuvre des directives volontaires et améliorer la gouvernance foncière en Afrique centrale.

La reconnaissance des droits légitimes, les systèmes d'enregistrement et administration foncière ; le cadre légal relatif au foncier ; la gestion de conflits fonciers et les investissements fonciers, sont les principales thématiques qui ont été abordées par les participants et les experts. En ouvrant les travaux, le maire Roger-Valère Ayimambenwe s'est félicité de ce que sa ville ait été choisie pour abriter cette rencontre.

LUTTE CONTRE LA FAIM. Le coordonnateur du Bureau sous-régional de la Fao Afrique centrale, Hélder Muteia a indiqué à cette occasion : « la sécurité alimentaire de milliards de personnes dans le monde dépend de la façon dont ces dernières accèdent aux terres, à l'eau et aux forêts.

En effet, de tout temps et en tout lieu, l'homme utilise la terre pour l'agriculture, les cours d'eau pour la pêche et la forêt pour le prélèvement des produits forestiers non ligneux tels que les produits comestibles, des plantes médicinales et de la faune sauvage, pour ne citer que ceux-là. Les pays d'Afrique centrale se sont engagés à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à assurer la conservation de la biodiversité et à gérer durablement les ressources naturelles, grâce à une meilleure gouvernance des régimes fonciers. »

« (...) Mon pays, le Gabon, s'est résolument engagé dans une dynamique de la gouvernance foncière. J'en veux pour preuve la création, depuis le dernier remaniement ministériel par les plus hautes autorités (...) d'un département ministériel délégué auprès du Premier ministre, chef du gouvernement chargé des affaires foncières et du domaine public », a fait savoir la secrétaire générale du ministère de l'Agriculture, Frédérique Betoé Ndong. Sou-

lignant, toutefois, que les conclusions auxquelles les participants sont parvenus à l'issue de cette rencontre enrichiront le dispositif actuel du pays d'un cadre de la gestion foncière.

Des conclusions formulées dans un document, en sus des douze recommandations adressées aux Etats, à la Fao et à la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), et qui peuvent être utilisées par tous les acteurs (gouvernements, organisations de la société civile, investisseurs, communautés rurales etc.). D'autant que cet atelier a permis de définir une vision plus précise de la situation et des enjeux du foncier en Afrique centrale, et de possibles solutions pour tendre vers une gouvernance toujours plus responsable des ressources naturelles.

Il s'agira, désormais, de mettre en place les mécanismes législatifs et réglementaires, afin que ces gouvernances foncières contribuent à la lutte contre la pauvreté et la faim dans les pays concernés.

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Education/Face à l'indiscipline constatée dans les établissements scolaires

Le gouverneur rappelle les élèves à l'ordre

Félicien NDONGO

Mouila/Gabon

LE gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Nzigou, a entrepris dernièrement une tournée dans tous les établissements scolaires publics, confessionnels et privés laïcs de la commune de Mouila. Il était accompagné du nouveau directeur d'Académie provinciale (DAP), Yves Landry Mouketou-Mouketou, du procureur de la République, Félix Minko N'koundi, des directeurs et chefs de services provinciaux.

Cette sortie intervenant plusieurs semaines après la rentrée des classes, le gouverneur tenait personnellement à s'enquérir de l'effectivité des enseignements/apprentissages dans les écoles, collèges et lycées. Histoire aussi d'encourager les enseignants dans leurs tâches quotidiennes en faveur des élèves, en dépit de leurs conditions de travail difficiles. Occasion surtout pour l'autorité provinciale de rappeler à l'ordre les élèves indisciplinés, qui s'illustrent par des comportements blâmables au sein de leurs établissements, dont la violence sous toutes ses formes. Un phénomène devenu une



Photo : Félicien Ndongo

Le gouverneur Benjamin Nzigou (c), entouré des directeurs et chefs de services, ainsi que du procureur de la République de Mouila.

gangrène en milieu scolaire et qui se traduit, entre autres, par des violences verbales, physiques, etc. Pour la seule localité de Mouila, lesdites violences ont déjà provoqué des décès parmi les apprenants dont l'élève Jean-Jacques Boucavel, tué par ses condisciples qui lui ont fracassé le crâne avec des bouteilles, en novembre dernier.

Le lycée de l'Alliance chrétienne Marc Divingou a ainsi constitué la première étape de la visite du gouverneur, qui s'est achevée par le plus grand établissement de la Ngounié : le lycée Jean-Jacques Boucavel.

A chaque étape, chaque responsable présentait les doléances de son établissement, liées es-

sentielle aux conditions de travail difficiles : effectifs pléthoriques, insuffisance de structures d'accueil, de tables-bancs, absence des lieux d'aisance et d'eau, dégradation des routes d'accès pour les établissements éloignés.

Le DAP a alors loué la force de caractère des enseignants, à travers leur amour à dispenser les cours. « Vous faites un don de soi. C'est vrai, la situation est dure, mais pas seulement dans le monde de l'éducation. Gardez ce flambeau allumé. Il faudrait toujours vous armer de force de caractère et je sais compter sur vous », a encouragé Yves Landry Mouketou-Mouketou.

MENTION MEDIOCRE.



Photo : Félicien Ndongo

Les élèves du lycée technique Nyonda Makita.

S'adressant aux élèves, le DAP n'est pas allé par quatre chemins pour fustiger leur indiscipline notoire, se traduisant notamment par le non-respect du règlement intérieur, en rapport avec le port des uniformes non conformes (pantalons et chemisettes slimés, mini-jupes), les coiffures fantaisistes, tatouages, piercings, retards et absences répétés, fréquentations irrégulières et d'autres maux qui minent l'environnement scolaire et éducatif.

Les cas des lycées technique Nyonda Makita et Jean-Jacques Boucavel, par exemple, ont été clairement relevés. Au point même de recevoir, séance tenante, la mention "médiocre", à cause de l'indiscipline qui ca-

ractérise leurs apprenants.

« L'enfant arrogant n'a encore rien compris de la vie. S'il y a un concours dans les établissements, c'est celui de la production intellectuelle », a conclu le DAP.

A son tour, le procureur de la République, Félix Minko N'koundi a interpellé et sensibilisé les jeunes aux risques qu'ils encourrent en violant la loi. Il a indiqué que depuis la rentrée des classes, les lycées précités brillent par des faits négatifs. « La plupart des élèves qui violent la loi en commettant des infractions viennent en majorité de vos établissements respectifs. Sachez qu'il y a déjà une dizaine qui se retrouvent en prison. Je ne sais ce qui est plus difficile : rater

son examen ou rester en prison. »

Le magistrat a, par la suite, égrené quelques dispositions du code pénal. En rappelant que « la présomption d'innocence » n'existe pas chez le procureur, sinon « la présomption de culpabilité ». Ainsi, s'adressant spécifiquement aux corps enseignant et d'encadrement, il leur a été signifié l'article 256 sur les viols, soulignant qu'ils peuvent encourir jusqu'à 10 ans de prison, au cas où ils se livreraient à de telles pratiques. Quant au gouverneur, il a remonté les bretelles aux apprenants, au regard des comportements décriés dans lesquels ils s'illustrent. Parce c'est un problème préoccupant, il est revenu sur les différentes formes de violences qui sévissent actuellement au sein des structures d'enseignement. Et qui seraient en partie la résultante de la consommation de l'alcool et de stupéfiants ("Kobolo", chanvre indien).

« Je suis là pour souligner le message de fermeté. J'insiste là-dessus. La discipline doit prévaloir dans les établissements scolaires de la commune de Mouila et ceux de la province en général. Les résultats en fin d'année en dépendent », a prévenu Benjamin Nzigou.